

Etude de maitrise d'œuvre relative à la restauration du ruisseau du Mirabée

COMITE DE PILOTAGE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 19/12/2022

<u>Nom</u>	<u>Organisme/fonction</u>	<u>mail</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
FRANCOIS Marc	CCPS	marc.francois@ccpaysdusaintois.fr	X	
HOUPERT Maxime	CCPS	maxime.houper@ccpaysdusaintois.fr	X	
LAGE Patrick	Maire Diarville	mairiediarville@wanadoo.fr	X	
TREVILLOT Geneviève	Maire Housseville	g.trevillot@chru-nancy.fr	X	
MAIRESSE Yves	1 ^{er} adjoint mairie Housseville	commune-housseville@orange.fr	X	
SIRON Marie-France	COFIL GEMAPI CCPS	mfsiron@wanadoo.fr	X	
SCHUMACKER Philippe	COFIL GEMAPI CCPS	philippe.schumacker@orange.fr	X	
DAVILLER Sébastien	COFIL GEMAPI CCPS	seb.daviller@gmail.com		X
FAYS Xavier	COFIL GEMAPI CCPS	xav.fays@gmail.com	X	
VALLANCE Pierre	COFIL GEMAPI CCPS	pierre.vallance.4@orange.fr		X
LAMBINET Didier	COFIL GEMAPI CCPS	lambinetdidier@gmail.com ;		X
BERY Daniel	COFIL GEMAPI CCPS	daniel.bery8@orange.fr		X
MOUGENOT Alain	COFIL GEMAPI CCPS	amougenot.1@free.fr		X
MUNGER George	COFIL GEMAPI CCPS	g.munger@orange.fr	X	
MARLIER Jean-Marie	COFIL GEMAPI CCPS	marlierjm@free.fr		X
GAUTROT Emmanuelle	COFIL GEMAPI CCPS	e.gautrot@laposte.net		X
PILET Christian	COFIL GEMAPI CCPS	solange.pilet@free.fr		X
BAGARD Pierre-Jean	COFIL GEMAPI CCPS	pierre-jean.bagard@outlook.fr		X
VASSEUR Bruno	Dirigeant Fluvialis	b.vasseur@fluvialis.com		X
FAYON Geoffroy	Chargé d'études Fluvialis	g.fayon@fluvialis.com	X	
FRIDRICK Louise	Chargé d'études Fluvialis	l.fridrick@fluvialis.com	X	

La réunion débute à 18h00, par une introduction de M. Fayon pour rappeler l'objet de la réunion. Il commence la présentation en reprenant le contexte de l'étude, les secteurs concernés et les objectifs fixés.

Un rapide état des lieux est présenté. Il reprend les données des sols, des reliefs, des zones humides et des zonages environnementaux du bassin versant. Un point est fait sur la qualité des eaux et le

peuplement piscicole à partir de bassins à proximité où les données existent. La franchissabilité des ouvrages se fera ainsi par rapport à la truite au vu du peuplement du Beaulong.

Le COPIL indique ne jamais avoir vu de truites dans le cours d'eau et imagine mal les voir évoluer dans ce type de ruisseau. M. Fayon explique que la qualité dégradée du cours d'eau ne permet pas son développement mais que l'objectif de l'étude est d'arriver à créer un environnement le permettant, pour la truite ainsi que pour ses espèces accompagnatrices.

Mme Fridrick reprend la présentation en présentant le diagnostic en commençant par la collecte de données effectuées sur le terrain (photos et levés topographiques). Ces campagnes ont permis de pouvoir classer la qualité hydromorphologique du cours d'eau. M. Fayon présente l'outil Qualit.IS et les résultats sur le Mirabée et ses affluents. La présentation continue en se concentrant sur la qualité de la ripisylve sur le linéaire.

Mme Fridrick présente ensuite la carte des ouvrages qui ont été recensés sur les trois cours d'eau. Une attention plus particulière est accordée aux ouvrages difficilement franchissables à l'aval et notamment au seuil à la sortie de Diarville qui a été créé pour protéger des canalisations d'assainissement tirées récemment. M. Fayon explique qu'il s'agit du point noir principal concernant la continuité piscicole et au vu de sa localisation à l'aval du bassin versant son aménagement conditionnera l'aménagement de la continuité sur les autres tronçons en amont. Il présente les actions réalisables : les pré-barrages (mais la présence de surverses du réseau d'assainissement risque de créer des bassins fréquemment pollués par ces rejets) ou une passe-à-poisson/rampe rugueuse (plus chère). Le contournement et la suppression totale étant impossible à cause de la présence du réseau d'eaux usées.



Figure 1 : Seuil à la sortie de Diarville

Mme Siron intervient pour demander s'il ne serait pas plus simple de reprendre les canalisations pour les faire passer sous le cours d'eau. M. Fayon répond que cela risque d'être aussi coûteux à mettre en place au vu du réseau existant. En effet, il serait nécessaire de refaire à minima un regard plus profond, un nouveau passage sous le cours d'eau et d'y ajouter un nouveau poste de relevage. Le financement d'une telle installation par l'agence de l'eau est également un point sensible et il semble difficile d'imaginer un taux de financement important sur ce type de travaux.

Un autre ouvrage problématique est mentionné : la digue séparant le lit d'un étang dans Diarville, fragilisée notamment par la présence de ragondins. M. Lage précise qu'il s'agit d'un étang privé.

M. Fayon pose la question de savoir qui est censé financer l'aménagement, le risque si la digue cède est principalement l'envasement du cours d'eau vers l'aval. Il n'y aurait pas de risque d'inondation

important au vu de la taille de l'étang. M. Houpert intervient en précisant que l'entretien de l'étang est à la charge du propriétaire.

Mme Fridrick continue avec les points d'attention identifiés sur le linéaire : étangs, déchets, rejets (M. Lage précise que la photo de la canalisation correspond à des rejets d'eaux claires et pas de la surverse de l'assainissement), cadre béton. La problématique de la maison en travers du Mirabée dans Housséville est aussi abordée. M. Mairesse intervient pour préciser qu'il s'agit d'un entrepôt. Mme Pernot-Trévilott ajoute que la façade a été refaite due aux risques d'effondrement de l'ancienne.



Figure 2 : Evolution de la maison en travers du Mirabée dans Housséville (mai 2022 à gauche ; octobre 2022 à droite)

Mme Fridrick reprend la présentation en expliquant l'analyse hydrologique et la modélisation hydraulique en reprenant les principales zones d'inondation dans les deux communes et les fréquences de crue.

M. Fayon continue en présentant les principes des aménagements proposés : plantation, entretien de la ripisylve, gestion des embâcles et des déchets. Une proposition pour faucher et exporter la renouée du Japon présente dans Diarville est nuancée : peut-être pas nécessaire, une discussion avec le riverain pour qu'il entretienne correctement la haie et ainsi éviter le développement de son emprise pourrait suffire.

M. Lage demande comment doivent être traités les rhizomes/branches. M. Fayon répond que le riverain peut juste les entreposer sur une bâche et les y enfermer en attendant qu'elles meurent. Cependant, si la Communauté de Communes s'occupe de la gestion il sera nécessaire de mettre en place un transport spécial et de trouver une décharge qui accepte de s'en occuper.

M. Fayon reprend en présentant les principes de restauration hydromorphologique (reprofilage, déflecteurs et banquettes) et d'aménagement des seuils (rampe et pré-barrages).

Mme Fridrick présente ensuite le scénario A, qui reprend les actions de base :

- Plantation sur les tronçons en amont et sur les affluents
- Banquettes dans les traversées de communes (avec découpe du béton dans Housséville sauf sous la maison), le modèle hydraulique montre que ces aménagements n'ont pas d'impact sur la ligne d'eau
- Déflecteurs sous le pont SNCF
- Reprise des fonds pour les seuils en aval de ce pont
- Solidification de la digue dans Diarville
- Reprofilage en amont du cadre béton

- Pré-barrage sur le seuil à la sortie de Diarville
- Taille des saules en aval

Le scénario A est chiffré à 193 270 €.

M. François pose la question de savoir si la reprise des fonds des seuils en amont de Diarville est vraiment nécessaire si la continuité n'est pas atteinte à l'aval de la commune. M. Fayon répond que cela dépend effectivement du niveau d'ambition et de la décision concernant le seuil en aval.

Mme Siron s'interroge sur les banquettes et notamment si elles peuvent se végétaliser sur le cadre béton et au vu du peu d'eau qu'il y a dans le lit une bonne partie de l'année.

D'après M. Lage et M. Mairesse il y a tout de même toujours un fil d'eau dans le lit mineur du Mirabée (présence d'une source dans Housséville).

M. Fayon répond que les banquettes ont toujours tendance à se végétaliser même sur un cadre béton, certaines espèces auront du mal à se développer dû au manque d'eau mais certaines peuvent quand même se développer (graminées, iris, ...). L'entretien de ces aménagements est libre même s'il faudra régulièrement enlever à minima les jeunes ligneux.

Mme Fridrick présente ensuite le scénario B qui reprend les aménagements du A et ajoute :

- Continuité totale : remplacement des buses des tronçons amont/affluents, gestion des déchets
- Reprofilage du lit en amont et en aval du cadre béton dans Housséville
- Reprofilage en amont de la digue de Diarville (lit pavé, personne ne sait pourquoi)
- Aménagement du seuil à la sortie de Diarville avec une rampe rugueuse
- Gestion de la renouée
- Reprofilage et gestion des déchets/embâcles sur le tronçon le plus en aval

Le scénario B est chiffré à 337 545 €.

M. Fayon précise que les actions dans le lit mineur et sur la continuité écologique sur les tronçons en amont auront moins de bénéfices sachant que les écoulements sont intermittents sur ces parties.

M. François pose la question de l'intérêt du reprofilage autour de Housséville. M. Fayon répond que ce n'est pas une action en lien avec la continuité piscicole et ne dépend pas du choix sur le seuil à la sortie de Diarville.

M. Mairesse demande quelles actions sont prévues contre les piétinements de berges. M. Fayon répond que les aménagements de déblai/remblai comprennent la mise en défens des berges et la création d'abreuvoir pour le bétail.

Concernant l'aménagement de banquettes dans Housséville, la découpe du béton pose question. Mme Pernot-Trévillet et M. Mairesse indiquent que la dalle béton n'est pas épaisse. Mais il précise que les réseaux d'assainissement actuels passent directement sous la dalle.

Fluvialis prendra l'attache de Mme Gobert, en charge de la maîtrise d'œuvre sur le projet d'assainissement de la commune, pour récolter les données topographiques sur les réseaux (actuels et futurs).

M. François interroge sur les prochaines étapes de l'étude et notamment à quelle échéance est attendu le choix des élus concernant les aménagements retenus.

M. Houpert répond qu'une nouvelle réunion avec les partenaires financiers doit avoir lieu (fin janvier, à préciser).

M. Fayon reprend que la prochaine étape sera de réaliser les études complémentaires et ensuite les phases AVP et PRO prévues pour 2023 (sachant que la réglementation a changé, le temps d'instruction à prévoir est plus important).

La réunion est levée à 20h45.

Sans remarques une semaine après sa diffusion, ce compte-rendu est considéré comme validé